

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

## 27 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-sept du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de Mme JAMES Marie Laure, Adjointe au Maire.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 14  
Absents : 01  
Pouvoir : 00

Date de convocation : 12/01/2022

Date d'affichage : 12/01/2022

Présents : Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Jean Paul BARRALON, André SAGNOL, Anne-Marie CHOMARAT, Denis BARRALON, Franck BARALON, Brice AULAGNON, Chantal SMAJDOR, Marie-Jo MONTEIL, Jean Paul GIBERT, Sonia SOUVIGNET, Céline MASSARDIER, Sophie VALLA,

Procurations :

Absent(s): François Régis SABY

Le secrétariat a été assuré par : Franck BARALON

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Mandatement en investissement

Afin de pouvoir mandater dans l'attente des Budgets 2022, les dépenses d'investissement (Commune, Eau, Assainissement, lotissement Mons Falco) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les factures d'investissement concernant les marchés en cours.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : DETR 2022 pour une étude sur l'aménagement du Centre Bourg « Petites Villes de Demain »

Suite aux diverses réunions qui ont eu lieu à la Communauté de Communes entre les Maires référents du programme PVDD, il a été préconisé la réalisation d'une étude afin de revitaliser le centre Bourg de Montfaucon.

Cette étude pourrait être éligible à la DETR et la Banque des territoires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier DETR pour cette étude suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	<u>Recettes</u>
<b>Etude :</b> <b>32 125,00 €</b>	Banque des Territoires : 16 062,50 €  Etat (DETR) : 9 637,50 €  Autofinancement : 6 425,00 €

---

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Aide au ravalement de façades**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la subvention versée aux particuliers qui procèdent au ravalement de façades des maisons situées dans le périmètre défini et de fixer à 15 % le montant TTC des travaux, plafonné à 800 €.

---

**Courrier de l'école publique pour le RADON**

IL a été décidé de recevoir le Président de l'OGEC et la Directrice de l'école privée pour échanger sur le sujet.

---

**Création d'un groupe de travail pour le réaménagement de la cantine scolaire**

Il a été décidé de ne pas créer de groupe de travail pour le moment, car ce point fait parti intégrante du programme Petites Villes de Demain.

---

**Création d'un groupe de travail pour le programme Petites Villes de Demain**

Tout les membres du Conseil intéressé peuvent intégrer le groupe à tout moment.

---

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h10.

**Le secrétaire de séance**



**L'Adjointe au Maire**

